



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E58623

VALABLE JUSQU'AU 07/06/2027

ÉDITÉ LE 18/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/04/2005
105 750

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SALINS LES BAINS

Siret : 349 483 479 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4305491-0

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 710208050016

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 710208050016

Situation fiscale et sociale : A jour au 18/05/2026

Raison sociale : CHAUFFAGE SANITAIRE ET TUYAUTERIE INDUSTRIELLE

Z I
L ETHOLE
39600 ARBOIS

Téléphone : 03 84 66 08 69

Fax : 03 84 66 26 04

Portable :

Site Internet :

E-mail : accueil@csti-arbois.com

Responsabilité légale :

FROMOND ANTHONY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 26

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/06/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	28/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/06/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/04/2023
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/04/2023
o Ventilation mécanique	28/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.